



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011 à 20h00

Présidence	M.	L. Luisoni
Présents	Mmes	C. Amaudruz, C. Chiriatti, C. Distasi M.-P. Grandjean, A. Mathys, R. Selitrenny Flores, V. Tersen
	MM.	Y. Bischofberger, C. De Meyer, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
Excusés	MM.	F. Baroz et R. Madarasz
Absent	M.	L. Etzlinger

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Présentation de la renaturation du Foron et des mesures de lutte contre les crues
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011
 3. Communications du Bureau
 4. Communications de la Mairie
 5. Communications des Présidents de Commissions
 6. Election de 3 membres à la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
 7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012
 8. Naturalisation – délibération déléguant à l'Exécutif les prérogatives du municipal
 9. Point de collecte sélective – crédit d'investissement pour la création d'un nouveau point à la route de Cornière
 10. Mairie et annexes – crédit d'étude pour la réalisation d'une circulation verticale et le réaménagement des locaux concernés
 11. Crèche – crédit d'étude pour la réalisation d'une structure de vie enfantine
 12. Cautionnement de la commune en faveur de la fondation pour le logement
 13. Présentation du projet de budget 2012
 14. Propositions individuelles et questions
 15. Huis-clos - Participation à une offre publique d'achat
-

Documents remis aux conseillers municipaux :

- La Lettre de la Constituante n°1

1. Présentation de la renaturation du Foron et des mesures de lutte contre les crues

Messieurs Alexandre Wisard, François Delavy et André Venturi, du service de la renaturation des cours d'eau du canton sont accueillis afin de présenter, à l'assemblée, le dossier de la renaturation du Foron et les mesures à mettre en place pour lutter contre les crues de cette rivière qui a déjà inondé plusieurs fois Puplinge.

Il s'agit d'un chantier prévu en 2013. Deux autorisations de construire seront demandées, soit en Suisse et en France. Monsieur Marti informe qu'il s'agit d'un dossier important pour la commune en termes de sécurité et d'engagement. Cette renaturation sera intégralement prise en charge par le canton de Genève, en matière financière. La présentation est faite dans le sens d'une information et non pas d'une demande de prise de position. Monsieur Luisoni ajoute qu'il s'agit d'un aménagement qui correspond au plan directeur communal. Madame Amaudruz demande quelle est la proportionnalité financière de la Suisse et de la France. Monsieur Wysard répond que la participation française est conséquente et sur une logique de répartition entre les deux pays. La couverture budgétaire suisse et française est assurée, il ne s'agit pas de projets onéreux.

Fin de la présentation, Messieurs Wisard, Delavy et Venturi quittent la séance.

En préambule, Monsieur le Président souhaite féliciter Madame Céline Amaudruz pour son élection au Conseil national et invite l'assemblée à l'applaudir.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011

Le Président informe que l'exemplaire de ce procès-verbal a été déposé sur le CMNET et en remercie, par ce fait, les personnes impliquées dans la mise en place de ce CMNET, convivial et très pratique. Monsieur Mahrer demande à ce que l'on procède à quelques corrections de forme, soit :

Au point 4 «Communications des Présidents de commissions», sous la commission de l'aménagement et de l'environnement, remplacer «tenue compte» par «envisagée».

Au point 6 «Propositions individuelles et questions», remplacer «il suffirait qu'un deux roues soit projeté par un véhicule arrivant du premier giratoire, s'il pouvait survivre, serait achevé par les pierres du second», par «toute chute ou projection d'un deux roues par un véhicule sur l'un des giratoires ne pourrait qu'aggraver son traumatisme ou lui être fatal». Il est également demandé de rajouter «de critères de participation» entre «à un éventuel changement» et «à d'autres associations, aux sociétés communales».

Aucune autre modification n'étant apportée, le procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité par les membres du Conseil municipal. Les auteurs du procès-verbal sont remerciés pour la qualité de celui-ci.

3. Communications du Bureau

Droit de veto concernant des décisions de l'Association des Communes Genevoises :

Le bureau a reçu différentes décisions de subventionnement prises par l'Association des Communes Genevoises lors de sa séance du 14 septembre 2011 concernant les sujets suivants :

- Soutien financier au Musée international de la Croix Rouge
- Budget 2012 de l'Association des communes genevoises

Ces dossiers n'ont pas rencontré d'opposition lors de notre séance du bureau.

Démission d'un Conseiller municipal

Le bureau a reçu la démission de Monsieur Lucien ETZLINGER en raison de la forte augmentation de son activité professionnelle à l'étranger.

La Mairie attend le courrier du service des votations et élections, avant de faire prêter serment à sa remplaçante.

4. Communications de la Mairie

La parole est donnée à Monsieur Marti, Maire.

Election au Conseil National

Après une tentative en 1999 par Monsieur Denis Choisy, ancien Maire, en 2007 par Monsieur Bernard Riedweg et enfin une double tentative féminine, par la droite et par la gauche, une citoyenne et Conseillère municipale puplingeoise a été élue au Conseil national, le 23 octobre 2011. La Commune de Puplinge félicite Madame Céline Amaudruz pour son élection au Conseil National.

Il lui est souhaité beaucoup de satisfaction dans ce nouveau mandat. La Mairie espère que, dans une logique nationale, Madame Amaudruz saura faire entendre et reconnaître les caractéristiques d'une commune périphérique d'un canton excentré. Un apéritif sera organisé à l'occasion, le lundi 28 novembre 2011 à 19 heures. La population sera invitée.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Anne Mahrer a aussi réussi un très bon positionnement en première «viennent ensuite».

Concours Fenêtres et balcons fleuris 2011

La commune de Puplinge est fière d'annoncer qu'elle a obtenu le 1^{er} prix dans la catégorie "commune de 1'001 à 3'000 habitants" pour ses décorations florales en 2011. Les remerciements vont à nos cantonniers qui s'investissent pour concevoir, réaliser et entretenir une nouvelle décoration florale chaque six mois.

Parcelle 180 – Chemin de la Brenaz

La Parcelle 180, située au chemin de la Brenaz a été acquise par la commune de Puplinge conformément à la délibération votée le 19 mai 2011 par le Conseil municipal. Différents organismes ont été contactés afin d'étudier et proposer la réalisation d'une plantation d'un verger avec la collaboration, par exemple, des élèves de l'école de Puplinge.

Par ailleurs, la Mairie cherche à faire prendre en charge ces frais par l'Etat, rappelant un engagement pris en faveur de la commune dans le cadre de la suppression de la forêt située sur le périmètre actuel du chantier de "Curabilis".

Giratoire de Pierre à Bochet

Pour faire suite à la remarque de Monsieur Mahrer lors de la dernière séance, la Mairie a eu l'occasion d'évoquer, avec un collègue en charge des routes, de la commune de Thônex, la sécurité de ce carrefour. En effet, il a été contrôlé et rien de problématique n'avait été relevé. Dans tous les cas, l'aménagement sera supprimé probablement d'ici un an, lors du réaménagement complet de la route de Jussy, notamment par le remplacement par des feux, voies de bus etc.

Projet "les Hutins"

Il est rappelé que la Mairie a été appelée à donner un préavis négatif à la demande d'autorisation de construire du projet des Hutins.

L'Exécutif est satisfait de constater que, depuis, l'architecte a été en mesure d'adapter son projet pour répondre aux demandes et exigences qui avaient été fixées. La commission d'aménagement, consultée sur cet important dossier, et la Fondation de la

commune de Puplinge pour le logement sont également satisfaites des adaptations apportées.

L'Exécutif traitera à nouveau le dossier lorsque la nouvelle demande d'autorisation de construire lui parviendra.

La parole est donnée à Monsieur Garnier, Adjoint.

Fermeture provisoire du Lokal

L'Exécutif a prononcé la fermeture provisoire du Lokal du 21 au 31 octobre 2011 en raison du non respect d'articles de la convention et du règlement des lieux publics.

Cette mesure générale permet de sensibiliser l'ensemble des responsables et des utilisateurs des lieux et non de stigmatiser le responsable du moment.

Une rencontre avec les travailleurs sociaux hors murs, l'association Agora et le comité de l'Association des Jeunes Idées se tiendra la semaine prochaine pour faire le point sur le fonctionnement de ce lieu.

L'Exécutif a la volonté de maintenir le Lokal, mais ses activités doivent être faites dans le respect des normes applicables.

5. Communications des Présidents de Commissions

Commission Aménagement et Environnement

Monsieur Luisoni informe que le projet de Hutins avance dans la bonne direction. Construire de nouveaux logements sur la commune engendre des désagréments et l'on va faire pour que cela se passe le mieux possible.

Commission Animation

Madame Chiriatti annonce le tournoi de Jass du 13 novembre 2011 à la salle communale.

Monsieur Luisoni relève que le concert Djembé Faré a été très apprécié.

6. Election de 3 membres à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Comme Monsieur le Maire en avait informé les membres du Conseil, lors de la précédente séance, le Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement doit être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil municipal doit nommer 3 membres pour le représenter au sein de ce Conseil, dont au minimum 2 Conseillers municipaux en activité.

Le bureau a reçu les candidatures suivantes :

- Monsieur Michel Pitteloud, présenté par le Groupement des Intérêts Communaux et Monsieur François-Régis Mahrer, présenté par Puplinge Alternative.

Monsieur Mahrer relève qu'il s'agit là d'un engagement qui l'intéresse. Les aspects énergétiques l'intéressent beaucoup et trouve qu'il s'agit d'une très bonne chose d'avoir une Fondation et souhaite vivement y contribuer.

Monsieur Marti ajoute qu'il souhaitait que Monsieur Pitteloud puisse être présenté de manière à ce qu'il apporte son expérience et mentionne que Michel Pitteloud s'est déjà beaucoup investi dans cette Fondation.

Madame Chiriatti, pour le groupement des intérêts communaux de Puplinge, propose Monsieur Thomas Hunziker, comme troisième membre à cette Fondation.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer :

- Monsieur Michel PITTELOUD
- Monsieur François-Régis MAHRER
- Monsieur Thomas HUNZIKER

Pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Puplinge pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012

Trois des quatre personnes qui ont fonctionné à ces postes en 2011 acceptent de reconduire leur mandat.

Le groupement des intérêts communaux de Puplinge propose Madame Claudine Chiriatti comme suppléante du Vice-président étant donné que la personne actuellement en poste, ne renouvelle pas ce mandat.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2012, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

Président, M. Thomas HUNZIKER

Suppléant du Président, M. Diégo VIGNUDA

Vice-président, M. Eric FILLET

Suppléante du Vice-président, Claudine CHIRIATTI

8. Naturalisation – délibération déléguant à l'Exécutif les prérogatives du municipal

Lors de la précédente législature il avait été voté une délibération transférant les prérogatives du Conseil municipal en faveur du Maire pour les préavis concernant les demandes de naturalisation. Tout en restreignant ce transfert aux périodes hors Conseil.

A ce jour, il est proposé, par Monsieur le Maire, de renouveler ce transfert de prérogatives, mais sans restrictions, pour la législature 2011 – 2015.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances et naturalisation, ajoute que ce projet a été discuté en séance de commission le 20 octobre 2011. Il précise que le Président de la commission Finances-Naturalisation sera consulté pour chaque dossier. La commission des Finances a préavisé favorablement à l'unanimité ce dossier.

Le Conseil municipal décide par 11 oui, 1 opposition et 1 abstention,

- 1. de déléguer au Maire, après consultation du Président de la commission Finances – naturalisations, la compétence de préavisé les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.*
- 2. de charger le Maire d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.*
- 3. de limiter cette délégation à la législature actuelle, soit 2011 – 2015.*

9. Point de collecte sélective – crédit d'investissement pour la création d'un nouveau point à la route de Cornière

Cet investissement, prévu dans le cadre de notre budget 2011, permettra de compléter l'offre de la commune de Puplinge en lieux de collecte sélective et ainsi, améliorer le taux de recyclage.

Monsieur Yves Bischofberger, président de la commission Agriculture – Cimetière – Feu – Voirie, qui a étudié ce dossier, informe que la commune fait des efforts pour augmenter son taux de tri, notamment en souhaitant créer un troisième point de collecte. Deux points de tri sont déjà existants. Tous les éléments sont favorables. Il n'y aura pas de nuisances et cela améliorera le tri des déchets. Cela contribuera également à diminuer le trafic des personnes qui actuellement accèdent aux autres points. La commission a accepté ce projet à l'unanimité. Monsieur Luisoni ajoute que le bureau Maneco, spécialistes en la matière, a fait une étude de ce projet. Monsieur Marti informe que l'endroit choisi est en collaboration avec la Fondation pour le logement. Il

s'agira des bennes enterrées. Monsieur Hunziker demande à quel montant a été devisé exactement le projet. A 80'000, -- francs environ, répond Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide

1. *De construire un nouveau point de collecte sélective à la route de Cornière.*
2. *De créer une servitude grevant la parcelle N° 11 67, propriété de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, au profit de la commune de Puplinge afin de permettre la construction, le maintien, l'entretien et l'accès d'un point de collecte de déchets.*
3. *D'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de Fr. 100'000, -- destiné au financement de cette opération.*
4. *De financer cette dernière par les disponibilités communales.*
5. *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
6. *D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 7201.331.00 de l'an 2012 jusqu'en 2021, soit 10 ans à raison de 10% par an.*
7. *De désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.*

10. Mairie et Annexes – crédit d'étude pour la réalisation d'une circulation verticale et le réaménagement des locaux concernés

Comme mentionné lors de la présentation du programme de législature, la commission des travaux a été saisie d'une demande de crédit d'étude concernant le réaménagement de la Mairie et de ses annexes avec création d'une circulation verticale. Monsieur Gérard Garnier, Adjoint, explique les besoins, en matière de place, pour la Mairie et le potentiel que ces locaux disposent. Actuellement, aucun accès aux personnes à mobilité réduite n'est possible et ce malgré la loi qui l'impose. L'idée est donc de créer un ascenseur afin de donner une accessibilité et fonctionnalité à ces locaux disponibles. Cela permettra également d'assainir les toitures de ces locaux qui actuellement, sont, en matière énergétiques, complètement catastrophiques.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide

1. *De réaliser l'étude en vue de la réalisation d'une circulation verticale des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de 50'000 F, à cet effet.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement 0804.331.00.*

11. Crèche – crédit d'étude pour la réalisation d'une structure de vie enfantine

Comme mentionné lors de la présentation du programme de législature, la commission Petite enfance - Aînés a été saisie d'une demande de crédit d'étude concernant la création d'un espace de vie enfantine.

Madame Marie-Paule Grandjean, Présidente de la commission Petite enfance – Aînés prend la parole et informe l'assemblée que la vétusté des locaux actuels du jardin d'enfants demande une remise aux normes. De plus, l'arrivée de 25% d'habitants en plus, générée par le quartier des Hutins, probablement en 2014, rend nécessaire d'étudier une éventuelle réalisation d'une nouvelle structure de vie enfantine. Durant sa séance du 27 septembre 2011, la commission a reçu Monsieur Châble de la société Amalthée qui a commenté son projet d'accompagnement à la création d'une structure de vie enfantine au sein de notre commune et ce en collaboration avec Monsieur

Lombardi du bureau d'architectes. A l'unanimité, les membres de la commission Petite-enfance, Aînés ont voté favorablement ce projet.

Monsieur Marti ajoute que les locaux disponibles actuellement au sein de l'école pourront accueillir les deux jardins d'enfants durant les travaux et ce avant l'arrivée des nouveaux élèves inhérents au quartier des Hutins. La finalité de ce projet entrerait dans les délais de l'arrivée des nouveaux habitants, soit probablement au mois d'août 2014.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide

- 1. De réaliser une étude en vue de la création d'un espace de vie infantine à Puplinge.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de 90'000 F, à cet effet.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement 5403.331.00.*

12. Cautionnement de la commune en faveur de la Fondation pour le logement

La fondation de la commune de Puplinge pour le logement va devoir obtenir des liquidités pour financer l'achat des LUP du projet des Hutins. Pour cela elle souhaite hypothéquer une partie de son parc immobilier actuel, soit pour la somme de frs 5'000'000, --.

La Fondation souhaite obtenir le cautionnement de la commune, qui lui permettrait d'obtenir des taux plus avantageux et éviterait des coûts liés à la constitution de cédules.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Thomas Hunziker, Président de la commission des Finances qui ajoute que le Conseil a la possibilité d'accepter une proposition qui éviterait à la Fondation de demander une cédule hypothécaire, ce qui permettrait une économie de frs 100'000, -- à la commune. Il faut savoir qu'il s'agit là d'un cautionnement simple à savoir qu'il faudrait une faillite de la Fondation pour que la banque demande à la commune d'amortir cette dette.

Le taux accordé par la banque BCGe, dans ce cas, est vraiment très intéressant.

Monsieur Marti ajoute que les finances de la Fondation se portent très bien. Les biens immobiliers actuels sont de l'ordre de frs 20 millions et l'emprunt actuel de 2 millions et demi. La commune ne prend donc aucun risque dans ce cas là. De plus, ceci ne sera sans aucune répercussion sur les loyers actuels de la Fondation.

Par 12 oui et 1 abstention, le Conseil municipal décide

- 1. D'autoriser le Maire à accorder le cautionnement simple de la commune de Puplinge à la Banque Cantonale de Genève, pour le prêt de 15 ans, échéance fin 2026, de 5'000'000 F, contracté par Fondation de la commune de Puplinge pour le logement.*
- 2. D'inviter le Maire à signer les actes notariés y relatifs.*
- 3. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Puplinge.*

13. Présentation du projet de budget 2012

Le projet de budget 2012 est distribué à chaque conseiller, document étudié au préalable par toutes les commissions. Monsieur Nussbaum présente en grandes lignes le budget et rappelle à toutes et à tous que deux semaines sont données à chacun pour l'étude de ce projet, à l'issue desquelles, il devra être voté durant la séance du 17 novembre 2011. Monsieur Nussbaum, en qualité de nouveau magistrat en charge des finances, tenait à présenter un budget équilibré. La dynamique que le nouvel Exécutif souhaite imprimer pour cette législature a été prise en compte dans

l'élaboration du budget 2012, la planification de nombreux objectifs affinée et un plan financier quadriennal réalisé. Fort de ces travaux, la Mairie a construit un budget équilibré, qui laisse peu de marge de manœuvre mais qui permet la réalisation du programme de législature présenté. Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'assemblée que le budget 2012 a été travaillé, affiné puis a été préavisé favorablement, à l'unanimité, en commission des finances à laquelle les Présidents des autres commissions étaient conviés. Effectivement, il a fallu «jongler» afin de l'équilibrer. Le Président de la commission des Finances reste à disposition des conseillers s'ils devaient avoir des questions.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait judicieux que tout un chacun pose ses questions, s'ils en avaient, avant la séance du 17 novembre 2011, à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

14. Propositions individuelles et questions

Monsieur Hunziker demande pourquoi les échafaudages concernant l'installation des panneaux solaires sur le toit de l'école, sont toujours présents. Monsieur Garnier avise que l'installation n'est pas encore terminée, ce qui explique la présence des échafaudages et protections de sécurité.

Monsieur Luisoni approuve l'idée de la sensibilisation au lait GRTA avec la mise à disposition de bouteilles pour l'acquisition de ce lait dans le commerce de proximité au sein de la commune et ajoute que cela va dans le sens de la volonté de la commune.

Monsieur Mahrer demande si l'on ne devrait pas faire une étude de besoins au sein de la commune quant à la proposition de l'association Caddie services à Thônex.

Monsieur Marti répond qu'il s'agit là d'une bonne initiative mais que le coût est totalement disproportionné. La subvention sollicitée auprès de la Mairie n'était absolument pas proportionnelle par rapport à celle demandée à la commune de Thônex. La Mairie souhaite favoriser prioritairement les commerces de proximité de la commune. De plus, en faisant le calcul du nombre de courses par année par rapport au budget, on pouvait constater que cela était complètement excessif. Toutefois, la Mairie a la volonté d'approcher les commerces de la commune afin qu'ils entrent en matière quant à la livraison à certaines personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Madame Mathys informe l'assemblée qu'une invitation est parvenue à la commission Agriculture, Feu, Voirie, du capitaine des sapeurs-pompiers de la commune, afin que l'on puisse assister à un exercice de la compagnie.

Monsieur De Meyer a été choqué de constater que le contenu des récupérateurs situées sous les boîtes à lettres, de son immeuble et ceux voisins, soit jeté aux incinérables et non pas trié, par certains concierges. Au vu des efforts fournis par la commune pour le tri, c'est dommage. Monsieur Garnier répond que la Mairie fera un courrier aux régies concernées afin de les sensibiliser sur ce point.

15. Huis-clos – Participation à une offre publique d'achat

Monsieur le Président demande au public de quitter la salle.

La séance se poursuit à huit clos.

Le président déclare la séance close. Il est 22 heures 45.

Le président:

Lucas LUISONI

La vice-présidente:

Claudine CHIRIATTI

Le secrétaire:

Patrick ARTER